



conseil d'administration et assemblée générale

23 juin 2014

ADDITIF AU PROGRAMME PARTENARIAL 2014

VOLET 2. ETUDES THEMATIQUES

Evolutions sociales et économiques :

Petite enfance (financement confirmé) : besoins en équipement de la petite enfance et recours aux assistantes maternelles (CAF + DFPE). La convention a été signée dans un cadre tripartite.

Evolutions des formes urbaines :

Accompagnement de la DU pour les déclarations de projets sur les nouveaux sites de projet et les modifications du PLU (sous réserve de financements complémentaires en cours de discussion).

Espace public :

Accompagnement de la DVD, de la DU, de la DEVE pour la transformation de places publiques parisiennes et la mise en place de liaisons de bois à bois.

Accompagnement du développement de nouveaux usages sur l'emprise de la petite ceinture ferroviaire et de ses abords.

Accompagnement de la DJS autour des évolutions de l'espace public en espace sportif.

(sous réserve de financements complémentaires en cours de discussion)

VOLET 3. ETUDES SPECIFIQUES LIEES A DES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES OU MENEES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS

Eau : ressources alternatives en ville

Accompagnement des réflexions de la DPE en interface avec les directions de la Ville de Paris sur :

- la gestion des eaux pluviales dans l'espace public, les secteurs d'aménagement et les tissus urbains anciens ;
- la définition d'orientations prospectives en matière de gestion et de valorisation de l'eau non potable ;
- La mise en perspective de la dimension métropolitaine de la gestion des eaux pluviales.

(financement confirmé)

Mobilité : optimisation des mobilités douces , rédefinition des systèmes bus, vélos , évolution de l'espace public ; des travaux engageront une réflexion plus large en particulier sur le dessin de l'espace public, liée à l'évolution de la mobilité dans la couronne du fait de l'arrivée du réseau Grand Paris Express (sous réserve de financements complémentaires RATP).

Axe seine : l'APUR et les 5 agences d'urbanisme du territoire ont produit plusieurs documents sur ce sujet ; elles envisagent de continuer ce travail ensemble . Paris étant particulièrement concernée, l'APUR propose de développer de nouveaux travaux (sous réserve de financements complémentaires Port de Paris, EDF, ...).

Nouvelles formes d'économies et de la vie en ville dense : en complément des travaux engagés sur les filières économiques, il est proposé un recensement des évolutions en matières de lieux de production de valeur et d'animation de la ville (lieux de vie étudiante, formes d'hebergement touristiques, secteur de

la mode et de la création, nouvelles formes de commerces, nouvelles formes de travail). (sous réserves de financements complémentaires DDEESS, CCI)

VOLET 4. ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES METROPOLITAINES

4.1 Observatoire des quartiers de gare

- Compléments d'analyses thématiques de l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris

Suite à l'observatoire des quartiers de gare conduit dans un cadre partenarial, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'études sur 4 aspects thématiques et prospectifs :

- l'offre des équipements culturels dans les quartiers de gare, en lien avec la DRAC ;
- le tissu économique dans les quartiers de gare, en lien avec l'INSEE ;
- la mutabilité en lien avec la réflexion engagée dans le cadre du pack de l'aménagement associant la SGP, l'EPFIF, l'AFTRP et l'ANRU ;
- la réalisation d'un recueil cartographique à l'échelle de la métropole sur des thématiques spécifiques comme le logement, les quartiers politique de la Ville.

(sous réserve de financements complémentaires de la SGP)

- Compléments liés au rabattement bus

(sous réserve de financements complémentaires du STIF)

4.2 Accompagnement de Paris métropole et de la métropole Grand Paris, mission de préfiguration

- Convention Paris métropole confirmée ;
- Convention mission de préfiguration en cours ;
- Mise en place d'une expertise complémentaire aux réflexions menées autour du projet métropolitain : il s'agira en particulier d'anticiper sous l'angle de la prise en compte des enjeux exprimés dans les grands schémas stratégiques régionaux l'application règlementaire du projet métropolitain en articulation avec les différents documents-cadres existants ou à venir au niveau régional et métropolitain (PLUI, PMHH, SRHH...). Ce travail est mené en lien avec l'IAU-IdF.

(sous réserve de financements complémentaires de la Région Ile-de-France)

4.4 Etude trame viaire

- Compléments d'analyse prospective de la trame viaire

Le complément de l'étude de la trame viaire à mener au second semestre 2014 doit permettre de préciser la hiérarchisation de la trame régionale dans le cœur de l'agglomération et notamment de poser une définition partagée de la notion de « boulevard urbain ». Il s'agira de montrer une traduction spatiale et concrète de la vision prospective du SDRIF et d'alimenter les guides en cours de rédaction au niveau régional dans le cadre du PRMD. Des échanges auront lieu avec l'IAU qui consolide la vision régionale au-delà du cœur d'agglomération. Le travail comprendra 3 volets sous forme d'ateliers partenariaux :

- L'évolution du réseau magistral avec la mise en évidence d'évolution de quelques échangeurs ;
- La construction de boulevards de la métropole avec l'analyse d'axes comme l'avenue du Paris ;
- Le rabattement aux gares, en réalisant des cartes d'enjeux sur certaines gares du plan de mobilisation (comme la ligne 11 ou la ligne 15).

(sous réserve de financements complémentaires region Ile-de-France)

- Accessibilité réelle à pied et à vélo des gares actuelles et futures de Plaine Commune

L'étude prévoit la réalisation, sous format SIG, d'isochrones représentant l'accessibilité réelle des gares sur le territoire de Plaine Commune, à pied et à vélo :

- isochrone piéton : accessibilité sur un rayon d'1 km, soit 10 mn et 15 mn à pied de temps de parcours (vitesse moyenne de 4 km/h) ;
- isochrone vélo : accessibilité sur un rayon de 2 km, soit 10mn à vélo de temps de parcours (vitesse moyenne de 12 km/h) ;

Les isochrones seront représentés autour de 26 points ou pôles de gare (RER, métro, tangentielles, GPE) actuels et futurs, à partir du filaire de voies « actuel » et du filaire de voies « projet ». Les franchissements accessibles aux piétons et/ou aux vélos seront spécifiés et pris en compte dans les calculs d'accessibilité.

(Convention signée avec Plaine Commune)

- Compléments autour de l'évolution de l'intégration des bus

(sous réserve de financements complémentaires STIF)